

DELIBERATIONS 2018 / 076

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers:

En exercice : 51

Présents : 27

Votants : 30

Objet :

**Contrôle branchements
assainissement**

Délibération n° 58/18

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la communauté le ___/___/2018 et que la convocation avait été faite le ___/___/2018.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le ___/___/2018 et la publication ou notification du ___/___/2018.

L'an deux mil dix-huit, le 29 juin, par suite d'une convocation en date du 21 juin, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Ornano se sont réunis en session ordinaire en son siège social à Porticcio, sous la présidence de Madame Valérie BOZZI.

Etaient présents : BARBEREAU Françoise, LUCIANI Pierre Paul, PERETTI Antoine, ANTONA Daniel, OUARDIA ETTORI Nora, ANTONA Henri, MARCHETTI Geneviève, PETROLI Luce, CICCADA Vincent, GRASSI Marie Charlotte, NEGRI Jean, Alain HABANI, DELPLANQUE Sandra, GIORDANI Louis, LUCCIONI Jean Baptiste, CASAMARTA Paul Antoine, FRIGARA Nathalie, MARIOTTI Philippe, LECCIA Pascal, BERNARDI Paul, SANTONI Pierre, GUGLIELMI Emmanuel, LECCIA Jean Baptiste, GIORGI Antoine, DOMINICI François Marie, CHIARELLI Joséphine.

Etaient absents : SALINI-QUILICCI Toussaint, QUILICCI Toussaint, POLI Gérard, QUASTANA Paul, ALIOTTI Ange Marie, SANSONETTI Catherine, ANTONA Paul, MAINETTI Pascal, CASANOVA Paule, BRUSCHI Maude, MUZZI Jean Gérard, Paul Antoine BERTOLOZZI, MARSILY-TOMI Marie Caroline, SERPAGGI Maryline, LUCCHESI Laurent, FRANCISCI Félicia, LEMAITRE Jean Pierre, LANFRANCHI Nonce Pierre, BOZZI Jean Pierre, TOMI Jean, POGGI Jean Baptiste,

Avait donné pouvoir : PELLONI François Dominique à ANTONA Henri, CICCOLINI Jean Jacques à GIORGI Antoine, MILLO Jean Luc à BOZZI Valérie.

Le conseil a choisi ETTORI Nora comme secrétaire de séance.

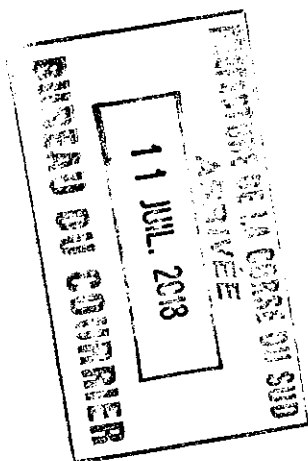
La Présidente informe que face aux problématiques constatées sur les secteurs desservis par l'assainissement collectif public et notamment l'entrées importantes d'eaux claires parasites (pluviales et vidanges de piscine), problèmes d'odeurs, branchements sauvages, il serait judicieux d'imposer, dans le cadre des ventes immobilières, le contrôle systématique des branchements et installations.

Aujourd'hui, dans ces secteurs le certificat de conformité n'est pas obligatoire lors de la vente.

Néanmoins, les nombreuses demandes d'informations envoyées par les études notariales témoignent d'un besoin en information sur la conformité du raccordement des constructions.

Elle précise que par ailleurs, ces contrôles sont prévus dans le contrat d'affermage Article 29.2 – Branchements :

« Le Délégué est chargé des opérations de contrôle des installations privées des abonnés avant leur raccordement. Ce contrôle est réalisé « tranchées ouvertes ». Il est également chargé de ce contrôle pour chaque opération de cession de branchement. Ces contrôles comprennent un test à la fumée et un test d'écoulement.



2 0 1 8 / 0 7 7

DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ces contrôles ont pour objectif de déceler les éventuelles anomalies structurelles des installations privées, raccordées aux réseaux d'assainissement, en matière d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, de façon à informer les futurs acquéreurs des travaux de réhabilitation devant être envisagés.

Les contrôles effectués à l'occasion de la construction des nouveaux branchements ou des cessions de propriété sont facturés aux demandeurs au prix défini dans le bordereau des prix unitaires. »

Madame la présidente propose donc d'étendre l'obligation de contrôle des installations aux secteurs desservis par assainissement collectif sur le périmètre de la DSP rive sud, conformément aux dispositions prévues par le contrat d'affermage.

**Le Conseil Communautaire, Ouï la Présidente en son exposé,
Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE à l'unanimité, d'étendre l'obligation de contrôle des installations aux secteurs desservis par l'assainissement collectif conformément aux dispositions prévues par le contrat d'affermage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,
Fait à Porticcio, les jours mois et ans que dessus.

La Présidente, Valérie BOZZI

